



CONSEIL MUNICIPAL

17 septembre 2021

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2021	Compte-rendu de séance
3	Assainissement collectif - Proposition de revalorisation des tarifs de l'assainissement	Délibération n°072/2021
4	Modification d'un emploi permanent	Délibération n°073/2021
5	Décisions prises par la Maire	
	5.1. Droit de Prémption Urbain	Compte-rendu de séance
	5.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
6	Informations diverses	Compte-rendu de séance
7	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/2021

Date d'affichage : 13/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept septembre, à vingt heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 11

M. Robert BLOT, Mme Isa BOURGOIN, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(s) EXCUSÉ(s): 3

M. Romuald MICK

M. Hervé TARRADE

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(s) : 1

Mme Dora VIGNAIS

POUVOIR(s) : 2

M. Romuald MICK donne pouvoir à Mme Claudia DUGAST.

M. Hervé TARRADE donne pouvoir à Mme Sandrine ROBINAULT.

VOTANTS : 13

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : M. Charly TERTRE.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 09/07/2021, envoyé par email le 13/09/2021.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF PROPOSITION DE REVALORISATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Mme la Maire soumet aux membres du Conseil la proposition de revalorisation des tarifs assainissement (collecte et/ou traitement des eaux usées) pour l'année 2022.

ASSAINISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Abonnement	56	57	58	59	60	61
M ³ d'eau	1.26	1.28	1.30	1.32	1.34	1.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE VALIDER la revalorisation des tarifs de l'assainissement pour l'année 2022 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°072/2021

4. MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité fin 2018, un poste permanent de "Rédacteur territorial" - catégorie "B" à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de **28 heures** avait été créé à compter du 1^{er} janvier 2019, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie (Délibération n°079/2018 du 11/12/2018).

Suite à la réorganisation du service administratif de la collectivité fin 2019, un poste permanent de "Rédacteur territorial"- catégorie "B" à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de **28 heures** avait été créé à compter du 1^{er} janvier 2020, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie (Délibération n°052/2019 du 09/11/2019).

Lors de sa séance du 18/12/2020 (Délibération n°082/2020), le Conseil Municipal a supprimé le poste décrit ci-dessus pour créer un nouveau poste permanent de "Rédacteur territorial" - catégorie "B" à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de **30 heures** à compter du 1^{er} janvier 2021, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

L'agent a été recruté en Contrat à Durée Déterminée du 01/01 au 31/12/2021 en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984, soit dans le cadre d'une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Conformément à la réglementation, ce poste doit être déclaré vacant et un appel à candidature lancé. Pour ce faire, il faut apporter quelques modifications à l'emploi permanent existant.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'apporter les modifications ci-dessous :

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire dans le cadre d'emplois des rédacteurs.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un **agent contractuel** sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26/01/1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente Loi.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs et le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'ADOPTER ces propositions ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à procéder au recrutement ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°073/2021

5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

5.1. Droit de Préemption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 5 rue Principale
- 17 rue Principale
- 27 rue Principale
- 6 rue du Commandant Arnould

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

5.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT				
SATESE		Participation Convention 2021		436,80 €
				436,80 €
INVESTISSEMENT				
CITEOS	VOIRIE	TRAVAUX - Eglise : Pose de prise de courant pour illuminations + Pose de lanterne	565,00 €	678,00 €
FEUILLE A FEUILLE	VOIRIE	Note d'honoraires n°11 - Maitre d'œuvre travaux aménagement centre bourg	778,94 €	934,73 €
SODEREF DEVELOPPEMENT	VOIRIE	Note d'honoraires n°11 - Maitre d'œuvre travaux aménagement centre bourg	1 446,62 €	1 735,94 €
				3 348,67 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
BOLLORE	ATELIER	Remplissage cuve gazole non routier		233,70 €
DISTRICO GROUPE AGRIAL	ATELIER	Achat pantalons et chaussures pour agents		147,03 €
THERMIC CHARPENTIER	ATELIER	Achat fournitures diverses		111,01 €
GASCHE	ATELIER	Réparation roue tondeuse Iseki		1 424,81 €
GASCHE	ATELIER	Dépannage tracteur New Holland		267,30 €
MAUDET	ATELIER	Achat tout venant		155,64 €
CHERON	ATELIER	Achat fournitures diverses		882,26 €
BRICOMAN	ATELIER	Achat lasure		84,07 €
TESSE	ATELIER	Achat patte pour tracteur Iseki		23,04 €
TESSE	ATELIER	Achat mélange pour débroussailluse		42,80 €
				3 371,66 €
CANTINE				
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain juin et juillet		101,50 €
PROMOCASH	CANTINE	Achat matériel divers et produits d'entretien		242,17 €
MODULARIS	CANTINE	Hébergement application logiciel cantine juin, juillet et août		68,40 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas 01 au 30/06/2021		3 260,69 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas 01 au 06/07/2021		746,00 €
HSTAC	CANTINE	Entretien hotte		420,00 €
				4 838,76 €
ECOLE				
ORAPI	ECOLE	Achat produits d'entretien		1 360,36 €
THERMIC CHARPENTIER	ECOLE	Achat matériel pour réparation toilette		128,88 €
EDITIONS PEDAGO DU GRAND CERF	ECOLE	Achat livres scolaires		538,00 €
LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent - 2 ^e trimestre		1 310,87 €
BRICOMAN	ECOLE	Achat petit matériel pour étagères		39,80 €
				3 377,91 €
MAIRIE				
CONTY	MAIRIE	Protection électrique et reprise du brassage de la baie informatique		706,80 €
COLLECTIVITES EQUIPEMENTS	ADMINISTRATION	Achat livrets de famille		31,92 €
KONICA MINOLTA	ECOLE	Imprimante/Photocopieuse _ Relevés de pages		362,68 €
MANUFACTURE DES DRAPEAUX	MAIRIE	Achat isoloir PMR		594,00 €
IPL IMPRIMEUR SARL	ADMINISTRATION	Impression magazine "Regards" n°13		837,10 €
THUARD	ADMINISTRATION	Achat livre pour mariage		21,84 €
				2 554,34 €
AUTRES SERVICES				
OFFICE DE L'EST MANCEAU	ADMINISTRATION	Frais notariés Achat terrain AD132 "Le jardin"		114,52 €
AMF	ADMINISTRATION	Formation élu "Règlement du cimetière"		130,00 €
PEAN HORTICOLE	VOIRIE	Achats fleurs		69,52 €
HSTAC	SALLE POLYVALENTE	Entretien hotte		384,00 €
HAMEAU SARL	EGLISE	Pose d'un coffret avec vanne d'arrêt sur citerne gaz		1 032,65 €
POLLENIZ	ADMINISTRATION	Adhésion 2021		96,46 €
LE RENDEZ VOUS	ADMINISTRATION	Repas artificiers du 14/07/2021		80,50 €
SACOR MUSIC	ADMINISTRATION	Représentation du 11/11/2019		20,00 €
SACOR MUSIC	ADMINISTRATION	Représentation du 14/07/2021		180,00 €
				2 107,65 €
				20 035,79 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Ecole René Langlais

Fermeture d'une classe pour cas Covid+ :
CP/CE1 du 17 au 21/09 inclus.

6.2. Ressources humaines

○ *Arrêt maladie d'un agent administratif*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint administratif territorial a été placé en arrêt maladie du 11 au 31/08/2021.

○ *Prolongation arrêt maladie d'un agent administratif*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, en arrêt maladie depuis le 25/05/2021, a été prolongé jusqu'au 30/09/2021.

○ *Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour un agent administratif*

Pour permettre le bon fonctionnement du service administratif, un contrat à durée déterminée (CDD) de 12,5 heures par semaine a été mis en place depuis le 25/05 pour pallier l'absence de l'adjoint administratif territorial placé en arrêt maladie. Il a été prolongé jusqu'au 30/09/2021.

○ *Prolongation arrêt accident de service d'un agent technique polyvalent*

Suite à un accident qui s'est produit le 21/12/2018, un adjoint technique territorial a été placé en accident de service. Ce dernier vient d'être prolongé jusqu'au 26/11/2021. Une procédure de reclassement est en cours.

6.3. Accès des agents au Centre aqualudique Sittellia de Montfort-le-Gesnois

En tant que Vice-présidente à la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, en charge des services à la population et des équipements de proximité, dont fait partie le Centre aqualudique Sittellia de Montfort-le-Gesnois, Mme la Maire a obtenu, auprès du délégataire en charge de l'exploitation du centre, l'application du tarif "résident" pour tous les agents travaillant dans les collectivités appartenant au territoire du Gesnois Bilurien et ne résidant pas sur le territoire.

6.4. Centre de vaccination de Saint-Mars-le-Brière

Le rappel de vaccination à plus de 6 mois (3^{ème} dose) est possible pour les plus de 65 ans.

La secrétaire du centre doit contacter les personnes qui figuraient sur les listes transmises par les mairies en avril dernier.

6.5. Travaux

○ *Travaux de réhabilitation du centre-bourg*

- **Zone 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils**

L'enduit du muret du cimetière a été réalisé.

- **Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie + impasse du Presbytère**

- **Zone 3 : place de l'église**

La pose des dernières dalles sur les premiers rangs de marches ainsi que sur le parvis de l'entrée principale pourra se poursuivre dès le réapprovisionnement effectué, vers la fin septembre.

Il restera encore l'installation de l'abribus.

L'engazonnement des places de stationnement a été réalisé début septembre sur les zones 1, 2 et 3.

- **Zone 4 : de la boulangerie au monument aux morts**

Après un arrêt de chantier du 9 au 20/08/2021 pour congés, les travaux ont repris. Les fils d'eau de chaque côté de la rue Principale sont réalisés.

Après décapage, le grave bitume a été réalisée le 16/09/2021 (jusqu'aux environs du cabinet infirmier).

Le béton sur les trottoirs est prévu le 21/09/2021.

- **Zone 5 : rue Neuve et place de la mairie**

Abattage des tuyas de la place de la mairie le 13/09/2021.

La place de la mairie sera inaccessible pendant toute la durée des travaux.

Depuis le 16/09/2021, le stationnement entre la mairie et la salle polyvalente est exclusivement réservé aux personnels et aux usagers. Les riverains sont invités à se garer rue de la Fontaine Saint-Pierre, rue des Courtils (côté pair), rue de la Liberté et sur le parking de la halle aux sports pour ne pas mobiliser le parking de la place de l'Ancienne Gare où il existe actuellement une problématique de circulation des cars de ramassage scolaire.

Les travaux sur ce tronçon débiteront la semaine prochaine.

○ *Travaux sur le réseau pluvial rue des Courtils*

Conjointement aux travaux du centre bourg, il a été envisagé, afin de désengorger le réseau d'eau pluviale de la rue des Courtils, de construire un bassin de rétention dans ce secteur, sur un terrain appartenant à un propriétaire privé qui s'engageait à le vendre à la commune. La faisabilité de ce projet étant soumise à la Loi sur l'eau, l'étude préalable indispensable a été confiée à un cabinet spécialisé. Après plusieurs mois d'observations et de mesures sur le terrain pressenti, la réalisation dudit bassin s'avère impossible. En effet, les résultats obtenus indiquent que le niveau de la nappe phréatique en saison humide se situerait à 70 centimètres du sol. Par conséquent, ce terrain classé en zone humide est inapproprié à ce genre d'ouvrage.

Néanmoins, la maîtrise d'œuvre SODEREF Développement propose une autre solution : lors de la première tranche des travaux, l'ouvrage au carrefour de la rue Principale et de la rue des Courtils a été reconstruit. Le réseau pluvial sera repris depuis ce carrefour. Les effluents suivront le tracé actuel, de part et d'autre de la rue des Courtils, privilégiant le côté impair, traité en tranchée drainante, là où existent des fossés à ce jour. Les réseaux enterrés, en très mauvais état (effondrés, encombrés de racines par endroits) seront refaits à neuf, sans infiltration, afin de ne pas engendrer de mouvements souterrains vers les sous-sols. Une déviation sera mise en place au moment de ces travaux.

Début des travaux le 13/09/2021 pour une durée estimée à 3 semaines.

6.6. Demande de subvention au titre du produit des amendes de Police : Installation d'un radar pédagogique solaire

Lors de la séance du 07/05/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet "Installation d'un radar pédagogique solaire" et a autorisé Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de Police pour l'année 2021.

Le montant proposé par l'entreprise CITEOS s'élevait à 3 248,00 € H.T. (3 897,60 € T.T.C.).

Par un courrier daté du 10/09/2021, la Commission permanente du Conseil départemental nous informe qu'elle a décidé de proposer à la Préfecture d'accorder à la commune une subvention d'un montant de 974 €.

6.7. Commissions municipales

○ *Commission "Vie locale" du 03/08 et le 14/09/2021 (Liliane MECHE)*

Journée Citoyenne

Prévue le samedi 25/09/2021.

Au vu du contexte sanitaire lié à la Covid 19 et des travaux de réaménagement du centre bourg en cours, un seul atelier en plein air sera proposé : nettoyage et réfection du balisage des chemins de randonnées.

6 circuits de 5 km, 6 km, 9 km, 10 km, 11 km et 15 km.

A noter que le circuit jaune, le plus long, est celui qui est référencé dans le guide de randonnées du Perche Sarthois.

Travaux prévus : entretien autour de la signalisation des chemins de randonnées, balisage et marquage à l'aide de gabarits.

Pique-nique prévu pour le déjeuner, que chacun apportera.

Un flyer pour inscription à cette journée a été distribué dans chaque boîte aux lettres, en même temps que le magazine "Regards".

Opération "une naissance un arbre"

Pour mémoire, la région intervient à hauteur de 15 € par arbre planté et sur une période déterminée 2020-2023.

Un groupe de travail de 3 élus (Liliane, Marie-Noëlle et Cyrille) a été constitué pour finaliser le dossier de demande de subvention auprès de la Région. Présentation d'un seul dossier par collectivité pour un passage en commission permanente régionale sur la fin du 2^{ème} semestre 2021.

Cimetière

Il n'existe pas, à ce jour, de règlement intérieur. Avant de pouvoir en rédiger un, il est nécessaire et indispensable d'effectuer un état des lieux et une mise à jour tant au niveau du plan que des durées de chaque concession.

Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

6.8. Dispositif "argent de poche"

La Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a mis en place un dispositif "argent de poche" pour les 14-18 ans. Ce dispositif offrait la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation.

Le projet de Sillé-le-Philippe "Entretien et embellissement du lavoir", porté par M. Hervé TARRADE délégué à la commission enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, a ainsi été retenu pour la semaine du 19 au 23/07/2021.

8 jeunes résidants sur la commune, encadrés par un animateur du service enfance-jeunesse de la Communauté de communes, sont venus 5 matinées de 9h à 12h effectuer le nettoyage, le ponçage et le lasurage du lavoir. Ils ont également installé des bacs à fleurs.

En l'absence de M. Hervé TARRADE pour congés, Mme la Maire et M. Vincent LABBETOUL se sont rendus chaque jour sur le chantier en appui technique et logistique.

6.9. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) (Claudia DUGAST)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par courrier en date du 12/07/2021, M. le Préfet de la Sarthe nous a adressé un état présentant le détail de la répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres, établie selon les dispositions des articles L. 2336-3 et L. 2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement dans le délai de deux mois à compter de cette information, soit jusqu'au 12/09/2021.

Pour mémoire, de 2017 à 2020, la répartition entre la Communauté de commune et les communes, en application du coefficient d'intégration fiscale (CIF) a mis en jeu les enveloppes suivantes :

	Répartition 2017 Dérogatoire décidée	Répartition 2018 Droit commun	Répartition 2019 Droit commun	Répartition 2020 Droit commun
EPCI	300 000,00 €	313 861,00 €	259 797,00 €	257 573,00 €
Communes	554 988,00 €	541 925,00 €	594 499,00 €	642 968,00 €
Solde FPIC	854 988,00 €	855 786,00 €	854 296,00 €	900 541,00 €
CIF	0,270972	0,366753	0,304108	0,286021

Pour 2021, le montant du FPIC attribué au territoire est en augmentation de 26 553 € et s'élève à 927 094 €. Lors des séances du 04/02 dernier (Débat d'Orientations Budgétaires) et du 15/04 dernier (vote du budget primitif), le Conseil communautaire a acté le principe d'une répartition dérogatoire du FPIC pour l'année 2021. Cette répartition du FPIC devait être adoptée à l'unanimité des membres du Conseil communautaire.

Plusieurs simulations ont été présentées, basées sur une répartition dérogatoire à savoir 450 270 € pour la Communauté de Communes et 476 824 € pour les communes (450 270 € + 26 553 € d'augmentation du FPIC). Il était ainsi proposé de tenir compte de la population, du revenu par habitant et du potentiel fiscal de chacune des communes.

Communes	Rappel 2020 droit commun	Reversement droit commun 2021	HYPOTHESE 1 : répartition libre à l'unanimité selon population DGF	HYPOTHESE 2 : répartition libre à l'unanimité selon rev/hab(20%) + potentiel fiscal (80%)	HYPOTHESE 3 : répartition libre à l'unanimité selon pop DGF (50%) + potentiel fiscal (50%)
SILLE LE PHILIPPE	28 253,00 €	28 602,00 €	16 416 €	19 919 €	18 742 €

Le Conseil communautaire du 09/09 dernier a décidé, à l'unanimité, d'adopter l'hypothèse 2 pour la répartition du FPIC pour l'exercice 2021.

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

DATES A RETENIR :

Prochains Conseils Municipaux :

- ✓ Le vendredi 15/10/2021 à 20H00
- ✓ Le vendredi 19/11/2021 à 20H00
- ✓ Le vendredi 10/12/2021 à 20H00

Prochains Conseils communautaires :

- ✓ Le jeudi 30/09/2021 à 18h30
- ✓ Le jeudi 04/11/2021 à 18h30
- ✓ Le jeudi 16/12/2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à vingt-et-une heures cinquante minutes.
Délibéré, les jour et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

